

L'an deux mille vingt deux, le 1^{er} juillet à 09h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye ainsi qu'en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 15 juin 2022

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; M. Louis CAVALEIRO ; M. Jacky BOTTON ; M. Rémi JUSTINIEN ; Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD ; M. Stéphane COTIER ; M. Jean-Pierre GERVREAU ;

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT ; M. Jean PROU ; Mme Marie-Pierre QUENTIN ; M. Cyril PENAUD

Etaient excusés : Mme Célia MONSEIGNE ; Mr Olivier ESCOTS ; Mme Véronique FERREIRA ; Mme Virginie JOUVE ; Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST ; M. Loïc GREGORUTTI, Chargé de mission SIG du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, technicienne Eau du Département de la Charente-Maritime ;

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2022-03-35

Pilotage et coordination de la feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE de l'Estuaire

Considérant la demande du Comité de Bassin Adour-Garonne auprès des EPTB d'établir une feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau dans la perspective des effets prévisibles du changement climatique ;

Considérant que le Comité de Bassin a acté la proposition de feuille de route du SMIDDEST lors du Comité de Bassin du 29 juin 2022 ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : que le SMIDDEST assure le pilotage et la coordination de la feuille de route pour un retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde, pour le compte de la CLE du SAGE ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès des différents financeurs les subventions nécessaires pour la réalisation du programme ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 1^{er} juillet 2022.

La Présidente
Françoise DE ROFFIGNAC

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Simon - 33000 BLAYE
05.57.42.2876 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 810 00058